JM/VB/8/7/77

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix
-=-=-=-
MINISTERE DE L'INFORMATION ET
DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS
-=-=-=-
IMPRIMERIE NATIONALE
-=-=-=-

DU 21/11/77

DECRET N° 77/591 / du
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1974 de Monsieur MAKOUMBOU Gabriel, Ingénieur Polygraphe de 1°échelon de l'Imprimerie Nationale.-

-=-=-=-=-=-

(/isas:

Le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

-=-=-=-=-=-

I.N.

Vu l'Acte fondamental du 5 Avril 1977 ;
Vu la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n°2087/MF du 21 Juin 1958 fixant la règlementation sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le Décret n°60/89/FP du 3 Mars 1960 portant statut particulier des cadres de l'Imprimerie Officielle ;

DGT/DCGPCE

Vu le Décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le Décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
Vu le Décret n°65/170 du 25 Juin 1965 règlementant l'avancement des fonctionnaires ;

D.F.

Vu le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
Vu l'Acte n°001/CMP/PCT du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;
Vu le Décret n°77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Décret n°77-235 du 6 Mai 1977 portant intégration et nomination de Monsieur MAKOUMBOU Gabriel dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Imprimerie);

C.F.

Vu le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire réunie à Brazzaville, le 21 Mai 1977.

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER: Monsieur MAKOUMBOU Gabriel, Ingénieur Polygraphe de 1°échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Techniques (Imprimerie Nationale) est inscrit à deux (2) ans au tableau d'avancement au titre de l'année 1974 pour le 2ème échelon.

.../...

ARTICLE 2:- Le présent décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 21 Novembre 1977

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti Premier Ministre, Chef du Gouvernement Ministre du Plan;
Le Ministre de l'Information et des Postes et Télécommunications.

- Capitaine Célestin GOMA-FOUTOU.-

P. Le Ministre des Finances, en mission Ministre Délégué auprés du Premier Ministre, Chargé du Plan

François BITA.-

Le Ministre du Travail et de la Justice Garde des Sceaux.-

- Alphonse MOUISSOU-POUATI.-

AMPLIATIONS:

JORPC	1
MININFO/PTT	1
DGT/DCGPCE.	2
D.F.	2
C.F.	1
I.N.C.	4
INTERESSE	1
DOSSIER	3
ARCHIVES	3/21